



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Jour de carence pour les agent-es de la Fonction publique

Parmi les mesures s'appliquant en ce 1er jour de l'année 2023, il y a celle prévue par l'article 27 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 qui proroge d'un an la suspension de l'application du jour de carence pour les agent-es de la Fonction publique arrêté-es en raison de contamination par le Covid-19.

D'ordinaire si preste à la communication politique, la poursuite de cette mesure n'a pas fait l'objet de déclarations. Et pour cause...

Dénoncé pour ce qu'il est depuis son rétablissement en 2018, c'est-à-dire une mesure vexatoire, à rebours des enjeux de santé publique et de santé au travail, le jour de carence concentre toutes les inepties de la politique gouvernementale.

Pourquoi s'acharner à le maintenir quand, en plus de celle de Covid-19, les épidémies de grippe et de bronchiolite mettent à nouveau en tension notre système de santé affaibli par les politiques d'austérité successives, l'approchant possiblement un peu plus vers son point de rupture ?

Pourquoi le maintenir dans le contexte de décrochage des rémunérations de la Fonction publique qui s'est aggravé par la politique menée depuis 2017 en matière salariale ?

Pourquoi le maintenir dans le contexte d'insuffisance de recrutement quand on sait que la seule conséquence est d'aboutir à des arrêts plus longs car fondamentalement c'est une mesure de dégradation de la santé des personnels ?

Le gouvernement n'a manifestement pas été inspiré en matière de bonnes résolutions de début d'année... La FSU a donc décidé de lui en fournir.

Parmi celles-ci : « En 2023, on abroge le jour de carence de la Fonction publique ! »